

La CFTC chez Nocibé c'est...

Un partenaire social qui sait discuter, revendiquer, négocier et s'engager...

Le **seul** syndicat à obtenir des avancées...

Pour preuve :

❖ Le 29 mars 2016, **la CFTC** est le **seul** syndicat signataire de l'accord Intéressement et Participation 2015/2018.

Nous sommes heureuses de vous annoncer que grâce à nous cette année c'est l'équivalent de plus de 1 mois de salaire qui va vous être versé.

❖ **Le 27 décembre 2017, la CFTC est le seul signataire de l'accord Egalité Homme – Femme 2018/2021 apportant notamment des mesures pour la conciliation grossesse / travail.**

✓ Dès l'annonce de la grossesse, mise à disposition d'un assis / debout

✓ A partir du 5^{ème} mois de grossesse, réduction de 45mn du temps de travail au lieu des 30mn légales

✓ A partir de 7 mois de grossesse, une seule fermeture par semaine et dans la mesure du possible 2 jours de repos consécutifs.

✓ Pour les esthéticiennes à partir du 6^{ème} mois de grossesse, limitation de 2 soins corps par jour.

✓ Dès l'annonce de votre grossesse et ce à compter de janvier 2019 vous avez la possibilité de demander un entretien avec votre manager afin de convenir d'un aménagement de poste et ou d'horaire et de limitation de port de charge.

❖ **La CFTC a obtenu en décembre 2017**

✓ 5 semaines de paiement des heures supplémentaires au lieu de 3 prévues

✓ 1 h de fermeture fixée à 18h pour tous les magasins de centre- ville les 24 et 31 décembre afin d'assurer la sécurité des salariés et de pouvoir profiter du réveillon